France Diplomatie - Ministère des Affaires étrangères

Adresse internet de la page: http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/madagascar-12283/

Madagascar

Dernière mise à jour le: **29 octobre 2013** - Information toujours valide le: **9 novembre 2013**

Dernière minute

Situation à Nosy Be

De récentes attaques à main armée, à des domiciles privés et dans une structure hôtelière, doivent inciter à la plus extrême prudence. Le regain d'insécurité de ces derniers jours doit conduire à s'interroger sur la possibilité d'une destination alternative.

En tout état de cause, les touristes qui envisagent de séjourner à Nosy Be doivent être conscients des risques encourus et de la nécessité de suivre les recommandations suivantes :

- après la tombée de la nuit, éviter les déplacements en voiture et ne pas se déplacer à pied ou en deux roues ;
- être particulièrement vigilant sur la route de l'aéroport et sur les plages ;
- s'abstenir de tout comportement irritant à l'endroit de la population (mauvaise conduite au volant, attitude arrogante, ...) ;
- appeler le 119 en cas d'agression.

Sortie de crise

La période électorale, dont la prochaine étape sera le second tour des élections présidentielles et les élections législatives le 20 décembre, est susceptible d'avoir une incidence sur le niveau d'insécurité. Rassemblements et manifestations sont à prévoir, des risques de débordements ne sont pas exclus.

Afin de se tenir informé de l'évolution de la situation concernant les deux points précédents, il est fortement recommandé aux voyageurs de s'enregistrer sur le portail Ariane [https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/protected/accueil/formAccueil.html] afin de recevoir, le cas échéant, des messages d'alerte.

Sécurité

Madagascar est une île où les conditions de sécurité n'interdisent pas de profiter de sa grande richesse touristique. Néanmoins, il existe certains points pour lesquels une vigilance renforcée est indispensable. Si les risques identifiés ne s'opposent pas, a priori, au tourisme, il est cependant essentiel pour les voyageurs de tenir compte des éléments décrits dans la présente fiche, ainsi que de ceux qui figurent sur le site de l'ambassade de France à Madagascar [http://www.ambafrance-mada.org/Votre-securite-a-Madagascar].

Il est fortement recommandé de se munir d'une assurance rapatriement et de s'inscrire sur Ariane, service gratuit mis à disposition par le ministère des affaires étrangères, qui permet aux voyageurs qui le souhaitent de communiquer des données relatives à leurs voyages à l'étranger et de recevoir des sms d'information.

Il est également conseillé d'avoir sur soi des photocopies des papiers d'identité, du permis de conduire et du visa de séjour. Conserver les originaux en lieu sûr.

Manifestations

La persistance de tensions politiques peut générer des rassemblements à risques dans la capitale, plus particulièrement sur l'avenue de l'Indépendance (hôtel de ville, Analakely) et dans son prolongement (Ambohijatovo - Jardin de la démocratie)

Délinquance

A Madagascar, les risques liés à la criminalité de droit commun sont en nette augmentation. Les zones inhabitées, y compris les parcs nationaux (parc national de la montagne d'ambre, etc.) ou les plages, sont propices aux agressions de touristes par des bandes armées, parfois d'une grande violence, afin de les détrousser. Des cas d'enlèvements sont à signaler.

Dans les principales agglomérations, les conditions de sécurité suscitent des inquiétudes en raison de la délinquance sur la voie publique (vols à la tire, vols dans les véhicules) et des cambriolages de résidences.

Certaines précautions peuvent diminuer les risques d'agression :

- Eviter de transporter sur soi des sommes importantes ou des objets pouvant susciter la convoitise (bijoux, téléphones, ...), même jugés sans valeur,
- Changer ses devises uniquement dans les banques ou les agences et non dans la rue, au risque d'être repéré et agressé,
- Proscrire les déplacements à pied dès la nuit tombée (vers 17 h 30). Opter pour les taxis, nombreux et peu onéreux,
- Fermer portes et vitres immédiatement après installation dans le véhicule, de jour comme de nuit, notamment dans la capitale,
- Ne pas se promener la nuit dans les quartiers périphériques des cités,
- Ne pas circuler sur les routes interurbaines la nuit ; éviter les déplacements en ville aux heures tardives,
- En cas d'agression, n'opposer aucune résistance. Adopter une attitude exempte de tout geste brusque, de cris et de paroles inutiles (il est conseillé d'avoir sur soi une petite somme d'argent pour éviter une réaction de frustration de la part des voleurs). Anticiper au mieux les exigences des agresseurs pour que l'agression soit la plus brève possible,
- Après une agression, porter plainte auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie, noter le numéro de la plainte, déclarer les objets et les documents volés. Appeler le consulat.

A noter :

- **TANANARIVE** : dans le centre ville et la ville haute de Tananarive, éviter les quartiers d'Ambondrona, Ambohijatovo, Anpasama, la partie supérieure de l'Avenue de l'Indépendance et le marché d'Analakely, surtout en début de soirée et la nuit.
- **DIEGO-SUAREZ**: notamment sur la montagne des Français : pour le tourisme individuel, faire systématiquement appel à un guide malgache employé par une agence locale.
- **NOSY BE** : une importante augmentation des vols et des agressions à l'encontre des touristes étrangers a été constatée à Nosy Be, notamment sur la route reliant l'aéroport de Fascene à la capitale Hellville. En conséquence, de jour comme de nuit, il est recommandé de redoubler de vigilance, de ne circuler qu'en véhicule fermé (minibus, taxi, voiture particulière), portes verrouillées. Il est formellement déconseillé de se déplacer sur cet axe à pied, à bicyclette ou en moto, à toute heure. Par ailleurs, il est souhaitable de rester très prudent à Mont Passot, Cascade, Arbre Sacré et dans les rues du centre-ville d'Hellville. Tous les déplacements après la tombée de la nuit doivent être évités
- **Région d'ANOSY / BETROKA (sud-est du pays)** : des vols de bétail organisés à grande échelle génèrent, de façon récurrente, des affrontements entre forces de l'ordre et bandes armées. Les représailles d'éleveurs ainsi que des rivalités entre bandes concurrentes engendrent une situation d'insécurité dans cette région, qu'il convient d'éviter. En revanche, la ville de Fort-Dauphin (Taolagnaro), ses environs immédiats et les côtes ne sont pas touchés.
- **TULEAR** : les déplacements sur la plage de la Batterie, située au Nord de la ville de Tuléar sont formellement déconseillés. La fréquentation de cette plage doit impérativement être évitée en raison d'agressions récentes d'une exceptionnelle violence.
- **TAMATAVE** : certaines plages sont très dangereuses (Tamatave-ville) en raison de la présence de requins.

Tourisme sexuel

Toute personne résidant ou se rendant à Madagascar doit être consciente de la mise en application effective du texte de loi 2007-038 du 14/01/2008 qui dispose, entre autres, « *Le tourisme sexuel désigne le fait pour un national ou un étranger de voyager pour quelque motif que ce soit et d'avoir des relations sexuelles contre rémunération financière ou avantages avec des enfants ou des prostituées cherchant eux-mêmes des relations sexuelles pour en obtenir un avantage quelconque* » et qu'il est punissable de 5 à 10 ans d'emprisonnement et/ou d'une amende de 1 500 € à 7 000 €. Des inculpations ont déjà été prononcées, notamment à Nosy Be, fondées sur ce texte de loi.

- Il est recommandé de circuler portes verrouillées dans la capitale, Tananarive. On note en effet un accroissement des tentatives de compromission d'automobilistes par des jeunes femmes profitant des embouteillages pour monter dans leur voiture et les accuser ensuite, si elles ne sont pas dédommagées, de harcèlement sexuel, ce qui peut faire l'objet de sanctions assez lourdes.

Cyclones - Saison des pluies

Comme le rappellent les dégâts considérables et les nombreuses pertes en vies humaines provoquées par les cyclones Giovanna et Irina (février 2012), Haruna (février 2013), Madagascar connaît entre janvier et avril une période où peuvent apparaître de violents ouragans, arrivant le plus souvent par la côte est.

En cas de cyclone, il convient de respecter les consignes qui figurent sur la fiche thématique "Risques naturels [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques-20973/risques/risques-naturels/]".

La saison des pluies (janvier - avril) accélère généralement la dégradation du réseau routier, qui devient par endroits impraticable (certaines villes, telles que Diego Suarez, n'étant alors plus accessibles par la route depuis Tananarive). Elle cause des perturbations importantes dans les communications par voie routière, voire dans les transports aériens, et donne parfois lieu à des inondations pouvant entraîner, comme en janvier 2003, des dégâts importants et des pertes de vies humaines.

Elle rend également certaines activités de plein-air risquées. Les randonnées fluviales sont déconseillées, notamment celles organisées par des agences peu scrupuleuses qui proposent des sorties sans gilets de flottaison sur des pirogues instables et surchargées (rivière Tsiribihina, notamment). Éviter les déplacements fluviaux en cette période et, en saison sèche, opter pour des chalands équipés de moteurs et de matériel de sécurité.

L'ascension de certains sommets est également déconseillée durant cette période, en raison des risques liés aux orages et aux fortes précipitations qui rendent le terrain instable et glissant.

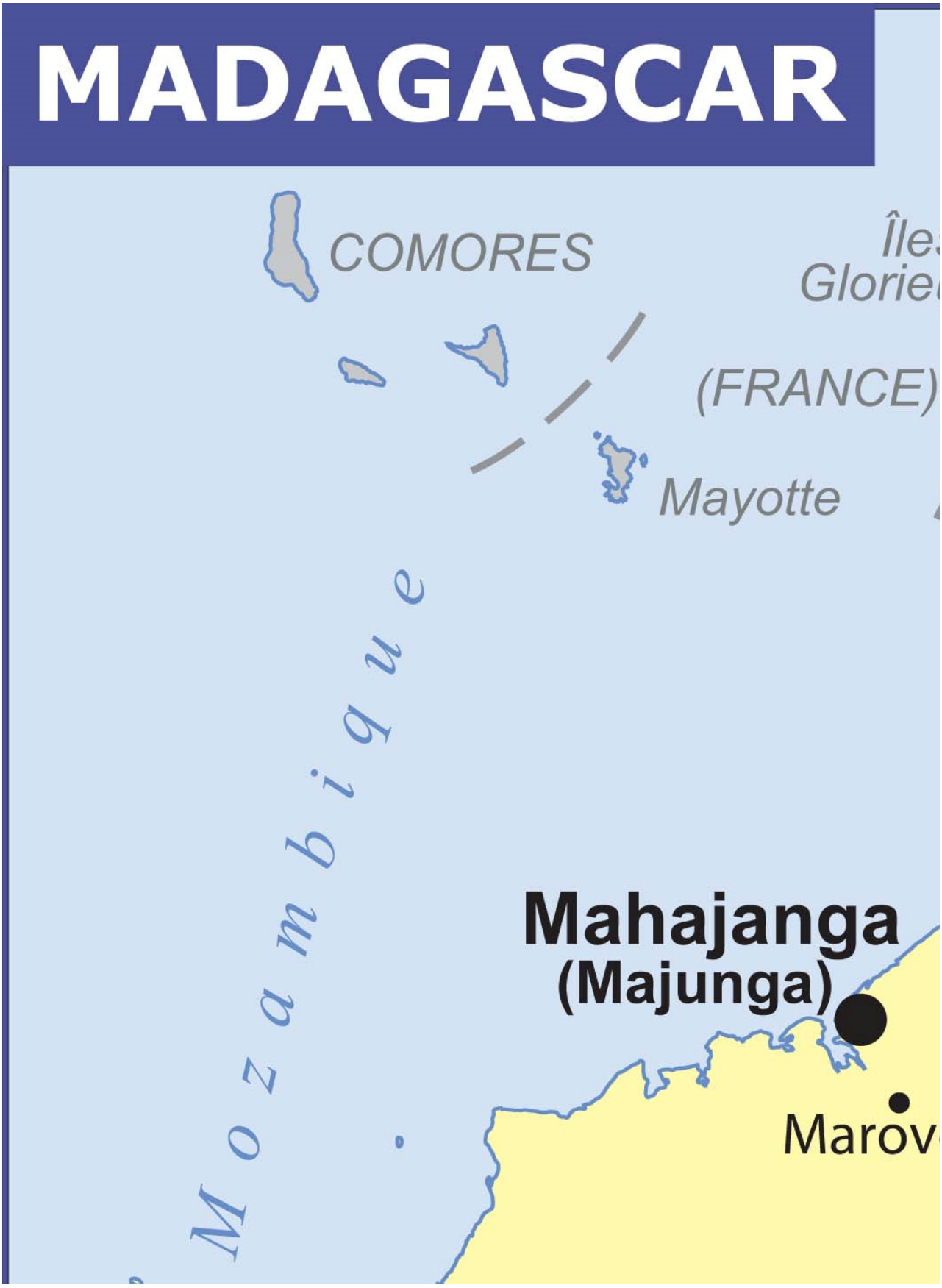

Juan de Nova
(FRANCE)
Canal du
Ambohidrat
Tsiroanomandidy
ANTANANARIV
(Tananarive)
Antsirab
Morondava
Fianarantsoa
Ambalavao
Farafar
Toliara
(Tuléar)
Vangaind
Taolagnaro

Transports

Transport aérien

Des liaisons hebdomadaires avec Paris sont assurées par Air France, Corsair et Air Madagascar. La compagnie nationale malgache dessert aussi la plupart des villes de province, ainsi que Maurice et La Réunion, ces deux destinations étant également desservies par Air Mauritius et Air Austral.

Des vols dans les bagages en soute sont régulièrement signalés à l'aéroport international d'Ivato (Tananarive), y compris dans les valises fermées à clé ou cadenassées, à l'arrivée comme au départ. Il convient en conséquence de conserver avec soi tout objet de valeur.

Les vols intérieurs sont soumis à des changements d'horaires de plus en plus fréquents ou à des annulations sans préavis. Outre la reconfirmation des billets, il est impératif de se renseigner, la veille et le jour-même, auprès de la compagnie ou de l'aéroport sur les horaires prévus.

Sécurité routière

Le port de la ceinture de sécurité dans les véhicules et celui du casque pour les motocyclistes sont obligatoires. L'assurance est obligatoire pour les véhicules. Toutefois, le règlement des litiges et des dommages ainsi que le paiement des indemnités compensatrices restent très aléatoires.

En cas d'accident grave, se rendre au plus vite au poste de police ou de gendarmerie le plus proche.

Mis à part les grands axes de bonne qualité (Tananarive-Tamatave, Tananarive-Majunga, Tananarive-Fianarantsoa-Tuléar), l'état des routes est très aléatoire. Sur les pistes, les ornières sont parfois très profondes et pas toujours comblées. Le véhicule peut alors être gravement endommagé, le risque d'éclatement de pneu est élevé. Un véhicule 4x4 est indispensable hors des agglomérations.

Faire preuve de la plus grande vigilance, particulièrement en temps de pluie et la nuit (déplacements nocturnes fortement déconseillés). Le comportement des taxis doit faire l'objet d'une attention particulière. Respecter une vitesse raisonnable car des obstacles peu ou pas signalés sont fréquents (piétons, camions en panne, véhicules lents, troupeaux, charrettes, etc.).

Les routes étant parfois impraticables pendant la saison des pluies, de décembre à avril, ceci peut entraîner des interruptions ponctuelles d'approvisionnement en carburants.

Réseau ferroviaire

Les trains ne circulent plus. Une liaison Fianarantsoa – Manakara fonctionne encore, mais de façon irrégulière.

Réseau maritime

Les bacs et les embarcations fluviales et maritimes utilisés à Madagascar sont le plus souvent vétustes et dénués de tout équipement de sécurité.

La navigation de plaisance est fortement déconseillée la nuit.

Entrée / Séjour

Pour les séjours de moins de trois mois, un visa d'entrée et de séjour est obligatoire. Il peut être délivré à l'arrivée à l'aéroport. Il est gratuit pour moins d'un mois et payant au delà de 30 jours (30 € environ). Ce visa dit de non-immigration n'est ni prorogeable ni transformable en visa de long séjour et ne donne pas droit à l'exercice d'une activité rémunérée.

Par ailleurs, le passeport doit être valide 6 mois au-delà de la date envisagée de fin de séjour sur le territoire.

Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance d'un pays où il y a un risque de transmission de cette maladie.

Il est vivement recommandé aux doubles nationaux franco-malgaches de se munir de leur passeport français lorsqu'ils quittent le territoire malgache. En effet, les autorités aéroportuaires de Madagascar exigent que, lors de l'embarquement d'un vol à destination de la France métropolitaine ou de La Réunion, les passagers français présentant un passeport malgache soient munis d'un visa (même en cas de production d'une carte nationale d'identité française).

Pour de plus amples informations, prendre l'attache de la section consulaire de l'Ambassade de Madagascar à Paris.

Santé

Avant le départ

Consultez votre médecin (éventuellement votre dentiste) et souscrivez à une assurance couvrant les frais médicaux et le rapatriement sanitaire. Les structures sanitaires malgaches ne répondant pas aux normes européennes, cette mesure est indispensable.

Dengue / Arboviroses

Comme dans d'autres pays de l'Océan Indien, les moustiques peuvent être vecteurs de maladies virales comme la dengue ou le chikungunya. De nombreux cas de fièvre évoquant le virus de la dengue sont recensés sur la côte nord-est de Madagascar, notamment à Antalaha et Sambava.

En l'absence de traitement préventif ou de vaccin disponibles, le recours à des mesures de protection individuelles (sprays, crèmes, diffuseurs électriques…) et l'attention des personnes les plus vulnérables s'imposent. Des informations plus complètes et actualisées sont consultables auprès des autorités sanitaires: www.sante.gouv.fr [http://www.sante.gouv.fr] www.invs.sante.fr [http://www.invs.sante.fr]

Paludisme (malaria)

Cette maladie parasitaire transmise par les piqûres de moustiques impose le recours à des mesures de protection individuelle (sprays, crèmes, diffuseurs électriques, moustiquaires…).

A ces mesures doit s'ajouter un traitement médicamenteux adapté à chaque individu : il convient de s'adresser à votre médecin habituel ou à un centre de conseils aux voyageurs. Le traitement devra être poursuivi après le retour en France durant une durée variable selon le produit utilisé. **Classification : zone 2.**

Durant votre séjour, et durant les deux mois qui suivent votre retour, en cas de fièvre, un avis médical doit être pris rapidement, pour mettre en œuvre dès que possible un traitement anti-paludique éventuel.

Une intensification importante de la prévalence du paludisme est observée depuis début 2012, particulièrement dans les régions côtières situées à l'Est du pays. En conséquence, le traitement et les précautions contre cette maladie doivent être observés avec une attention particulière.

Vaccinations

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite est indispensable.
Autres vaccinations conseillées : fièvre typhoïde, hépatites virales A et B. Demandez conseil à votre médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

La vaccination contre la rage peut également être prescrite en raison des risques de transmission par les chiens errants. En cas de griffure ou de morsure, consulter un médecin ou le dispensaire de l'Institut Pasteur à Tananarive. Il existe des centres de vaccination antirabiques à Madagascar : s'adresser sur place aux médecins inspecteurs.

Hygiène alimentaire

Prévention de la diarrhée du voyageur et du choléra :

- Il est conseillé de ne pas boire l'eau du robinet : préférez les eaux en bouteilles capsulées. A défaut, consommez de l'eau filtrée, bouillie et décontaminée.
- Évitez glaçons, jus de fruits frais, légumes crus et fruits non pelés.
- Évitez la consommation d'aliments (poisson, viande, volaille, lait) insuffisamment cuits.

- Veillez à un lavage régulier et soigneux des mains avant chaque repas.

Quelques règles simples

- Maintenez une hygiène corporelle stricte (risque de mycoses),
- Évitez la pratique du sport aux heures chaudes de la journée en été,
- Évitez les baignades dans les eaux stagnantes (risque d'infection parasitaire),
- Évitez de marcher pieds nus sur le sable et les sols humides,
- Ne caressez pas les animaux que vous rencontrez,
- Ne consommez jamais de médicaments achetés dans la rue,
- Emportez dans vos bagages les médicaments dont vous pourriez avoir besoin,
- La viande de porc étant susceptible de contenir des résidus anormaux d'antibiotiques et d'anabolisants, il est conseillé, notamment aux personnes allergiques, d'éviter d'en consommer régulièrement.

VIH-Sida

Prévalence non négligeable du VIH - sida. Toute mesure de prévention est indispensable.

Informations utiles

Pas d'infrastructure opératoire sur place. Seule possibilité : transfert sur un centre hospitalier spécialisé à La Réunion ou en France.

Numéros d'urgence

DIEGO SUAREZ :

- Hôpital principal +261 822 10 61
- Coopération militaire +261 822 19 90

TAMATAVE :

- Hôpital +261 533 20 18

TANANARIVE :

- Hôpital Soavinandrimo +261 22 397 51

Pour de plus amples renseignements, consultez les sites Internet suivants :

Institut Pasteur (fiche pays) [http://www.pasteur.fr/ip/easysite/pasteur/fr/sante/centre-medical/vaccinations-internationales-medecine-des-voyages/15madagascar]
Institut de veille sanitaire [http://www.invs.sante.fr]
Organisation Mondiale de la Santé [http://www.who.int/fr/index.html]

Compléments

Us et coutumes

Il convient de ne pas s'embrasser en public, de ne pas pratiquer le nudisme et de ne pas porter des tenues de bain indécentes sur les plages.

Certains lieux appelés « fady » sont interdits aux étrangers. Éviter de s'attarder autour des tombeaux ou d'avoir une attitude irrespectueuse dans leurs parages.

Il est recommandé d'éviter de donner de l'argent aux enfants mendiants afin de ne pas encourager la mendicité.

Législation locale

Consommation de stupéfiants prohibée et punie de peines d'emprisonnement.

Bien que le chanvre soit traditionnellement en vente libre dans quelques régions, son usage et sa détention par un étranger, même dans ces régions, sont poursuivis et sanctionnés de peines de prison par les tribunaux).

Attentats à la pudeur punis de peines de prison et d'amende. Le détournement de mineurs de 15 à 18 ans peut entraîner une peine de 5 à 10 ans d'emprisonnement. Celui de mineur de moins de 15 ans est puni de travaux forcés à perpétuité. La plus grande vigilance est recommandée vis-à-vis des parents qui peuvent tendre des pièges aux étrangers (prostitution de mineures). Le gouvernement malgache a mis en place des mesures législatives et réglementaires particulièrement dissuasives à l'égard du délit de mœurs (notamment pour lutter contre la pédophilie).

Divers

Climat chaud toute l'année avec une hausse de la température de décembre à avril (saison des pluies). Vent dans la région de Diego Suarez durant la saison sèche. Importantes variations de température entre la zone côtière et les hauts plateaux du centre.

Moyens de paiement

Chèques de voyage : en raison de l'augmentation des fraudes, les établissements bancaires locaux ont tendance, en dehors de Tananarive, à refuser de changer les chèques de voyage ("Traveller's cheques "). Il est donc recommandé aux voyageurs d'en tenir compte, notamment en prévoyant l'usage d'une carte internationale de crédit qui permet de retirer de l'argent en monnaie locale, au moins dans les principales villes de province.

Représentations françaises

Ambassade de France à Madagascar

3, rue Jean-Jaurès - Ambatomena BP 204
101 Antananarivo

Tel : +261 (20) 22 398 98
Fax : +261 (20) 22 399 27 / 77
Email : ambafrance-mada@orange.mg
Site web : http://www.ambafrance-mada.org/

Consulat général de France à Antananarivo

Représentations diplomatiques et consulaires en France

Paris | Ambassade de Madagascar

Fonctions consulaires assurées par l'Ambassade

4, avenue Raphaël
75016 Paris

Tel : 01.45.04.62.11
Email : accueil@ambassade-madagascar.fr
Site web : http://www.ambassade-madagascar.fr

Saint-Denis de la Réunion (La Réunion) | Consulat Général de Madagascar

Marseille | Consulat général de Madagascar

Amiens | Consulat Honoraire de Madagascar

Bordeaux | Consulat Honoraire de Madagascar

Le Havre | Consulat Honoraire de Madagascar

Lyon | Consulat honoraire de Madagascar

Moulins | Consulat honoraire de Madagascar

Saint-Etienne | Consulat Honoraire de Madagascar

Nantes | Consulat Honoraire de Madagascar

Contacts utiles

- Chancellerie détachée de Diego Suarez (Antsiranana) : +261 82 213 39 / 03207 079 47.

Hôpitaux

Diego Suarez :

- Hôpital militaire : + 261 34 14 586 41 - + 261 34 14 586 45 (entrées) + 261 34 15 586 51 (médecin chef)
- Centre hospitalier régional : + 261 20 82 210 61

Tamatave :

- Hôpital : + 261 20 533 20 21

Tananarive :

- hôpital militaire : + 261 20 23 397 51

Agences consulaires

- Antalaha : + 261 32 07 161 65
- Antsirabe : + 261 20 44 488 93
- Fianarantsoa : + 261 34 36 003 75
- Fort Dauphin : + 261 34 07 20 225
- Majunga : + 261 33 11 215 54
- Manakara : + 261 32 04 881 38
- Mananjary : + 261 20 72 092 01 - + 261 32 04 268 92
- Morondava : + 261 32 42 806 59
- Nosy Be : + 261 32 07 127 37
- Sainte Marie : + 261 20 57 910 42 - + 261 32 07 090 22
- Tamatave : + 261 32 04 108 28 - + 261 33 14 896 67
- Tuléar : + 261 32 22 133 92

Police

Permanence police et gendarmerie à Tananarive

- Police : 17 (117 depuis un portable)
- Gendarmerie : 19 (119 depuis un portable) gendarmerie

Commissariats centraux

- A Diego Suarez : +261 34 05 998 59 ;
- A Tananarive : +261 20 22 227 35/36 - +261 20 22 357 09/10 - +261 20 22 281 70 ;
- A Majunga : +261 20 62 229 32 - +261 34 05 998 66 ;
- A Tuléar : +261 34 05 998 78 ;
- A Fort Dauphin : +261 34 05 529 46 ;
- A Morondava : +261 34 05 529 94 ;
- A Antsirabé : +261 20 44 480 33 - +261 34 05 998 83 ;
- A Fianarantsoa : +261 20 75 943 75 - +261 34 05 998 71 ;
- A Tamatave : +261 20 53 320 17/305 78 - +261 34 05 998 54.

Tous droits réservés - Ministère des Affaires étrangères - 2013